



## Objet : Demi-financement de contrats doctoraux

L'équipe politique souhaite poursuivre ses efforts en matière de financement doctoraux en offrant pour la **cinquième année consécutive dix demi-financements doctoraux qui pourront être co-financés par les laboratoires, les composantes et/ou par des sources extérieures de financement** à l'exclusion de toute autre forme de soutien à une thèse (bourse, salaire ou autre perçu à titre individuel par un candidat).

Ces demi-financements seront attribués pour moitié aux candidatures SHS et pour moitié aux candidatures hors SHS. Ainsi, 5 demi-financements pour soutenir des candidatures relevant des EDs CS, OMI ou VTT et 5 pour soutenir des candidatures relevant des EDs MSTIC, SIE, SVS et SP.

Un demi-financement doctoral correspondant au coût chargé de 18 mois de salaire de doctorant contractuel soit environ 58 000 euros sur trois ans, ayant vocation à être reversés à la Direction des Affaires Financiers.

Les candidatures pour ces demi-financements pourront émaner :

- soit de candidat ayant déjà présenté leur projet auprès d'une école doctorale co-accréditée par l'UPEC et ayant déjà été accepté pour l'inscription en doctorat lors de la session 2024 ;
- soit de candidat qui lors de la signature à venir du contrat sera inscrit depuis moins d'un an en première année à l'UPEC (Décret n°2016-1173 du 29 août 2016 - art. 2) ;
- soit de candidat n'ayant pas encore été évalué par les ED : en ce cas, il convient de demander une validation de la candidature par une directrice ou un directeur de thèse, la direction du laboratoire et la direction de l'école doctorale (qui peut choisir d'accepter la candidature sur dossier, ou d'auditionner).

Le respect par l'encadrant des règles de signatures des publications (votées lors de la CR de février 2020) sera un élément d'appréciation du dossier.

Seront privilégiés les dossiers s'inscrivant dans la politique de l'établissement (axes stratégiques notamment, mais pas exclusivement).

Les dossiers à fournir sont constitués des pièces suivantes :

- Un CV du candidat
- Un projet de thèse (5 pages maximum)
- Une lettre de soutien de la direction du laboratoire précisant de quelle façon le projet contribue à la politique scientifique de l'établissement, et le cas échéant un avis du ou des axe(s) stratégique(s) concernés
- Un avis concis de la direction de l'école doctorale (confirmant que le candidat pourra être inscrit si le financement est obtenu)
- Une lettre d'engagement de la structure qui co-finance la thèse
- La page de signature de la dernière publication du directeur de thèse qui doit être obligatoirement un enseignant-chercheur de l'UPEC et rattaché à une des écoles doctorales de l'UPEC.

Ces dossiers devront donc être transmis à la DRV (doctorat@u-pec.fr) **au plus tard le 17 juin 2024 à 16h.**

**Aucun dossier après cette date ne sera accepté, tout dossier incomplet ne sera pas examiné et tout changement de co-financeur après la date limite ne sera accepté.**

Les candidatures retenues par l'équipe politique et justifiant d'un co-financement seront présentées à la Commission de la Recherche le **01 juillet 2024** pour discussion et validation.

**L'inscription des lauréats se fera obligatoirement à l'UPEC.**